

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1014

15 mai 2009

SOMMAIRE

ABL Patent Licensing Technologies S.à r.l.	48669	Jiveach	48659
.....		Jiveach S.A. SPF	48659
Advanced Biological Laboratories S.A.	48669	Karisma Sàrl	48663
Albany Molecular Luxembourg S.à r.l.	48642	KIZ 3 Luxembourg S.à r.l.	48652
Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l.	48670	KIZ 4 Luxembourg S.à r.l.	48650
Allianz Investments III Luxembourg S.à r.l.	48671	Marine Investment Luxembourg S.à.r.l.	48672
.....		
Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l.	48671	MCM Import-Export Sàrl	48655
.....		Neutral Sicav	48645
Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l.	48670	Novolux S.A.	48657
.....		OIRP Investment 8 S.à r.l.	48652
Amtrust Captive Holdings Limited	48664	OIRP Investment 9 S.à r.l.	48650
Auréthom S.à r.l.	48672	Pirar S.A.	48669
Barclays Structure d'Investissement Luxembourg S.à r.l.	48671	Pirelli Finance (Luxembourg) S.A.	48661
Bois le Duc Ventures S.A.	48669	Plastiflex Participations S.A.	48643
BPVN Strategic Investment Fund	48659	QS Italy SICAR S.A.	48643
Carl Zeiss Vision Luxembourg S.à r.l.	48671	RCB Finance Luxembourg S.A.	48665
CCF Investment S.à r.l.	48665	Remora Luxco I	48639
Cobelfret I S.A.	48657	RZB Hybrid Participation Capital Funding I S.A.	48667
Compagnie Financière d'Investissements Industriels S.à.r.l.	48668	Skama Investment Holding S.A.	48643
Contrade S.A.	48654	Sotreca	48672
Corinto S.A.	48654	Tembec Luxembourg S.à.r.l.	48634
CVC Ray Investor S.à r.l.	48668	Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l.	48637
DF Luxembourg S.à r.l.	48668	TS Koenigsallee Holdings LP S.à r.l.	48626
Erelid S.A.	48642	Unisport Enterprises S.A.	48669
Eucon Finanz Holding S.A.	48631	Vanel Components S.A.	48636
Eucon Handelsgesellschaft S.à r.l.	48656	Venere S.A.	48670
Eurotex S.à r.l.	48661	Vide S.A.	48668
Fiduciaire des Classes Moyennes S.A.	48643	WCC Plauen S.à r.l.	48628
Fortis Direct Real Estate III	48672	WCC Wedel S.à r.l.	48626
GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l.	48665	Weather Investments II Sàrl	48670
ILP III S.à r.l.	48648	YAO Investments S.à r.l.	48671
Immobilière Building S.A.	48642		

TS Koenigsallee Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.404.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55089 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009054839/211/12.

(090063311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

WCC Wedel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.886.375,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 114.576.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

WCC Germany S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 115.897, duly represented by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated April 2009, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "WCC Wedel S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, incorporated on 13 January 2006 by a deed of the undersigned notary, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 967 of 17 May 2006, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 114.576. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 28 March 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 76 of 30 January 2007.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of three million eight hundred eighty-six thousand three hundred and fifty Euros (€3,886,350) by an amount of twenty-five Euros (€25) in order to bring it to three million eight hundred eighty-six thousand three hundred and seventy-five Euros (€3,886,375) by the issue of one (1) new share having a nominal value of twenty-five Euros (€25) to be subscribed by the Sole Shareholder against the contribution of a receivable the Sole Shareholder has against the Company in the amount of five million eight hundred and ten thousand seven hundred and thirty-seven Euros (€5,810,737) (the "Contribution in Kind"), the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to five million eight hundred ten thousand seven hundred and twelve Euros (€5,810,712) being allocated to the share premium account of the Company. Approval of the valuation of the Contribution in Kind; subscription for one (1) new share by the Sole Shareholder and payment thereof by way of the Contribution in Kind.

2) Subsequent amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company.

After deliberation, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of three million eight hundred eighty-six thousand three hundred and fifty Euros (€3,886,350) by an amount of twenty-five Euros (€25) in order to bring it to three million eight hundred eighty-six thousand three hundred and seventy-five Euros (€3,886,375) by the issue of one (1) new share having a nominal value of twenty-five Euros (€25) to the Sole Shareholder against the Contribution in Kind, the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to five million eight hundred ten thousand seven hundred and twelve Euros (€5,810,712) being allocated to the share premium account of the Company.

The value of the Contribution in Kind has been assessed in a report of the board of managers of the Company dated 24th March 2009.

The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the Receivable being contributed by WCC Germany S.à.r.l. to the Company amounts to 5,810,737 Euros which is at least equal to the subscription price of one (1) new share to be issued by the Company in exchange for the contribution of the Receivable, the balance between the value of the Receivable and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to five million eight hundred ten thousand seven hundred and twelve Euros (€5,810,712), being allocated to the share premium account of the Company."

Pursuant to the above, the Sole Shareholder resolved to value the Contribution in Kind to five million eight hundred and ten thousand seven hundred and thirty-seven Euros (€5,810,737) and to issue to the Sole Shareholder one (1) new share in exchange of the Contribution in Kind, and to allocate the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to five million eight hundred ten thousand seven hundred and twelve Euros (€5,810,712), to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the Articles consequently so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 3,886,375.- (three million eight hundred eighty-six thousand three hundred and seventy-five euros) represented by 155,455 (one hundred fifty-five thousand four hundred and fifty-five) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company in connection with this deed are estimated at three thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

WCC Germany S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.897, dûment représentée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée d'avril 2009, l'associé unique (l'"Associé Unique") de "WCC Wedel S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée le 13 janvier 2006 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg (le "Mémorial") numéro 967 du 17 mai 2006, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114.576. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en date du 28 mars 2006 suivant acte reçu du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 76 du 30 janvier 2007.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour indiqué ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de trois millions huit cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante Euros (€3.886.350) d'un montant de vingt-cinq Euros (€25) afin de le porter à trois millions huit cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quinze Euros (€3.886.375) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) devant être souscrite par l'Associé Unique en contrepartie de l'apport d'une créance dont l'Associé Unique dispose à l'encontre de la Société d'un montant de cinq millions huit cent dix mille sept cent trente-sept Euros (€5.810.737) (l'"Apport en Nature"), le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale totale de la part sociale émise en contrepartie, s'élevant à cinq millions huit cent dix mille sept cent douze Euros (€5.810.712), étant alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Approbation de la valorisation de l'Apport en Nature, souscription d'une (1) nouvelle part sociale par l'Associé Unique et paiement par voie de l'Apport en Nature.

2) Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société. Ensuite, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de trois millions huit cent quatre-vingt-six mille trois cent cinquante Euros (€3.886.350) d'un montant de vingt-cinq Euros (€25) afin de le porter à trois millions huit cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quinze Euros (€3.886.375) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) devant être souscrite par l'Associé Unique en contrepartie de l'Apport en Nature, le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale totale de la part sociale émise en contrepartie, s'élevant à cinq millions huit cent dix mille sept cent douze Euros (€5.810.712), étant alloué au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport en Nature a été évaluée dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 24 mars 2009.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de la Créance apportée par WCC Germany S.à.r.l. à la Société s'élève à 5.810.737 Euros ce qui est au moins égal au prix de souscription d'une (1) nouvelle part sociale devant être émises par la Société en contrepartie de l'apport de cette Créance, le solde entre la valeur de la créance apportée et la valeur nominale totale de la part sociale émise en contrepartie, s'élevant à cinq millions huit cent dix mille sept cent douze Euros (€5.810.712), étant alloué au compte de prime d'émission de la Société."

Par conséquent, l'Associé Unique a décidé d'évaluer l'Apport en Nature à cinq millions huit cent dix mille sept cent trente-sept Euros (€5.810.737) et d'émettre à l'Associé Unique une (1) nouvelle part sociale en contrepartie de l'Apport en Nature et d'allouer le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale totale de la part sociale émise en contrepartie, s'élevant à cinq millions huit cent dix mille sept cent douze Euros (€5.810.712), au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 8 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à EUR 3.886.375,- (trois millions huit cent quatre-vingt-six mille trois cent soixante-quinze Euros) représenté par 155.455 (cent cinquante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte,

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2009. Relation: LAC/2009/14336. Reçu soixante-quinze euros (75, €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009054796/211/141.

(090063273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

WCC Plauen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.845.825,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 121.377.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

WCC Germany S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 115.897, duly represented by M^e Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated April

2009, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "WCC Plauen S.à.r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated on 3 October 2006 by a deed of the undersigned notary, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2386 of 21 December 2006, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 121.377. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 26 November 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 76 of 11 January 2008.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda below.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of three million eight hundred and forty-five thousand eight hundred and twenty-five Euros (€ 3,845,825) by an amount of twenty-five Euros (€ 25) in order to bring it to three million eight hundred forty-five thousand eight hundred and fifty Euros (€ 3,845,850) by the issue of one (1) new share having a nominal value of twenty-five Euros (€ 25) to be subscribed by the Sole Shareholder against the contribution of a receivable by the Sole Shareholder has against the Company in the amount of five million seven hundred and fifty thousand Euros (€ 5,750,000) (the "Contribution in Kind"), the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to five million seven hundred forty-nine thousand nine hundred and seventy-five Euros (€ 5,749,975) being allocated to the share premium account of the Company. Approval of the valuation of the Contribution in Kind; subscription for one (1) new share by the Sole Shareholder and payment thereof by way of the Contribution in Kind.

2) Subsequent amendment of article 8 of the articles of incorporation of the Company.

After deliberation, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of three million eight hundred and forty-five thousand eight hundred and twenty-five Euros (€ 3,845,825) by an amount of twenty-five Euros (€ 25) in order to bring it to three million eight hundred forty-five thousand eight hundred and fifty Euros (€ 3,845,850) by the issue of one (1) new share having a nominal value of twenty-five Euros (€ 25) to the Sole Shareholder against the Contribution in Kind, the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to five million seven hundred forty-nine thousand nine hundred and seventy-five Euros (€ 5,749,975) being allocated to the share premium account of the Company.

The value of the Contribution in Kind has been assessed in a report of the board of managers of the Company dated 24th March 2009. The conclusion of such report reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the Receivable being contributed by WCC Germany S.à.r.l to the Company amounts to 5,750,000 Euros which is at least equal to the subscription price of one (1) new share to be issued by the Company in exchange for the contribution of the Receivable, the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to five million seven hundred forty-nine thousand nine hundred and seventy-five Euros (€ 5,749,975) being allocated to the share premium account of the Company."

Pursuant to the above, the Sole Shareholder resolved to value the Contribution in Kind to five million seven hundred and fifty thousand Euros (€ 5,750,000) and to issue to the Sole Shareholder one (1) new share in exchange of the Contribution in Kind, the balance between the value of the Contribution in Kind and the aggregate nominal value of the share issued in exchange thereto, amounting to five million seven hundred forty-nine thousand nine hundred and seventy-five Euros (€ 5,749,975) being allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the Articles consequently so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 3,845,850 (three million eight hundred forty-five thousand eight hundred and fifty euros) represented by 153,834 (one hundred fifty-three thousand eight hundred and thirty-four) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company in connection with this deed are estimated at three thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

WCC Germany S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115.897, dûment représentée par M^e Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée d'avril 2009, l'associé unique (l'"Associé Unique") de "WCC Plauen S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümpfer, L-2557 Luxembourg, constituée le 30 octobre 2006 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg (le "Mémorial") numéro 2386 du 21 décembre 2006, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.377. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en date du 26 novembre 2007 suivant acte reçu du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 76 du 11 janvier 2008.

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour indiqué ci-dessous.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Augmentation du capital social émis de la Société de son montant actuel de trois millions huit cent quarante-cinq mille huit cent vingt-cinq Euros (€ 3.845.825) d'un montant de vingt-cinq Euros (€25) afin de le porter à trois millions huit cent quarante-cinq mille huit cent cinquante Euros (€3.845.850) par l'émission d'une nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25) devant être souscrite par l'Associé Unique en contrepartie de l'apport d'une créance dont l'Associé Unique dispose à l'encontre de la Société d'un montant de cinq millions sept cent cinquante mille Euros (€ 5.750.000) (l'"Apport en Nature"), le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale total de la part sociale devant être émise en contrepartie, s'élevant à cinq millions sept cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros (€ 5.749.975) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société. Approbation de la valorisation de l'Apport en Nature, souscription d'une (1) nouvelle part sociale par l'Associé Unique et paiement par voie de l'Apport en Nature.

2) Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société. Ensuite, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de son montant actuel de trois millions huit cent quarante-cinq mille huit cent vingt-cinq Euros (€ 3.845.825) d'un montant de vingt-cinq Euros (€ 25) afin de le porter à trois millions huit cent quarante-cinq mille huit cent cinquante Euros (€ 3.845.850) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25) devant être souscrite par l'Associé Unique en contrepartie de l'Apport en Nature, le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale total de la part sociale devant être émise en contrepartie, s'élevant à cinq millions sept cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros (€ 5.749.975), étant alloué au compte prime d'émission de la Société.

La valeur de l'Apport en Nature a été évaluée dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 24 mars 2009.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

3) "Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de la Créance apportée par WCC Germany S.à.r.l. à la Société s'élève à 5.750.000 Euros ce qui est au moins égal au prix de souscription d'une (1) nouvelle part sociale devant être émise par la Société en contrepartie de l'apport de cette Créance, le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale total de la part sociale devant être émise en contrepartie, s'élevant à cinq millions sept cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros (€ 5.749.975) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société."

4) Par conséquent, l'Associé Unique a décidé d'évaluer l'Apport en Nature à cinq millions sept cent cinquante mille Euros (€5.750.000) et d'émettre à l'Associé Unique une (1) nouvelle part sociale en contrepartie de l'Apport en Nature, le solde entre la valeur de l'Apport en Nature et la valeur nominale total de la part sociale devant être émise en contrepartie, s'élevant à cinq millions sept cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euros (€5.749.975) étant alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 8 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à EUR 3.845.850,- (trois millions huit cent quarante-cinq mille huit cent cinquante Euros) représenté par 153.834 (cent cinquante-trois mille huit cent trente-quatre) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2009. Relation: LAC/2009/14335. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009054798/211/141.

(090063234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Eucon Finanz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 80.868.

Im Jahre zweitausendneun, den zweiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "EUCON FINANZ HOLDING S.A.", mit Sitz in L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 80868, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Christine DOERNER, mit dem Amtssitz in Bettendorf, am 18. März 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 154 vom 7. Juni 1988,

und deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 28. Mai 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 845 vom 17. August 2004.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Giulio GABRIELE, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in D-75397 Simmozheim, Ostelsheimstrasse 14 (Bundesrepublik Deutschland).

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von Grevenmacher nach L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle.
2. Neufassung des Gesellschaftsvertrages, um diesen an die jetzigen Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften anzupassen.
3. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben ein registriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt:

- den Gesellschaftssitz von Grevenmacher nach L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle, zu verlegen;
- die folgende Neufassung des Gesellschaftsvertrages, um diesen, sowohl an den hiervor genommenen Beschluss, als auch an die jetzigen Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften anzupassen, ohne allerdings die wesentlichen Merkmale der Gesellschaft abzuändern:

Der GESELLSCHAFTSVERTRAG erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

"Titel I. - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "EUCON FINANZ HOLDING S.A." (die "Gesellschaft") besteht eine Aktiengesellschaft, welche der gegenwärtigen Satzung (hiernach die Statuten"), sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich, (Großherzogtum Luxemburg).

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form, an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die Kontrolle, die Verwaltung sowie die Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann beliebige Garantien oder Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung an Aktien, Zeichnung, Verkauf oder in jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen, wobei sich jedoch ihre Tätigkeit im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holding-Gesellschaften halten muss.

Sie kann auch Patente und andere, davon abgeleitete Lizenzen erwerben und verwerten.

Titel II. - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertdreißigtausendzweihundert Euro (130.200,- EUR), eingeteilt in fünftausendzweihundertfünfzig (5.250) Aktien mit einem Nominalwert von je vierundzwanzig Euro und achtzig Cent (24,80 EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance") und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle"). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter" bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III. - Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter („ad-

ministrateur unique") bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Statuten der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates,

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet entweder durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates, durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen (1) Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV. - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V. - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tritt am ersten Montag des Monats Mai um 09.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI. - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Statuten keine Abweichung beinhaltet."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

48634

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: DOSTERT - GABRIELE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2009. Relation GRE/2009/1594. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 4. Mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009055362/231/150.

(090064507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Tembec Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 77.278.388,00.

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 100.077.

In the year two thousand nine, on the twenty-seven of March,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TEMBEC INDUSTRIES Inc. with its registered office at 800 René Lévesque Blvd. West, Suite 1050, Montréal, QC H3B 1X9, acting in its capacity as sole unitholder of the company TEMBEC LUXEMBOURG S.à.r.l., having its registered office at L-5884 Hesperange, 300 C route de Thionville, R.C. Luxembourg ? B 100077 incorporated by a deed received by the prenamed notary, on the 19 March 2004, which Articles of Incorporation have been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 605 of 11 June 2004, modified for the last time following a deed received by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on the 8 August 2008, which Articles of Incorporation have been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2151 of 4 September 2008 ("the Company"),

duly represented by Maître Emmanuel REVEILLAUD, lawyer, residing professionally in L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal, on March, 27, 2009 which after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as here-above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions, which have been taken in the best interest of the Company, according to the following agenda:

- 1) Decrease of the corporate capital of the Company by an amount of one hundred nineteen million five hundred fifty-seven thousand nine hundred eighty-eight US dollars (USD 119,557,988.-);
- 2) Subsequent amendment of paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association of the Company;
- 3) Miscellaneous.

First resolution

It is resolved to decrease the corporate capital of the Company by an amount of one hundred nineteen million five hundred fifty-seven thousand nine hundred eighty-eight US dollars (USD 119,557,988.-) so as to bring it from its present amount of one hundred ninety-six million eight hundred thirty-six thousand three hundred seventy-six US dollars (USD 196,836,376.-) represented by two million seven hundred seven thousand and four hundred forty-one (2,707,441) units with no mention of par value to the amount of seventy-seven million two hundred seventy-eight thousand three hundred eighty-eight US dollars (USD 77,278,388.-) represented by two million seven hundred seven thousand and four hundred forty-one (2,707,441) units with no mention of par value.

Second resolution

It is resolved to amend paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association further to the above reduction of corporate capital.

Art. 5. (paragraph 1). will henceforth have the following wording:

"The corporation's corporate capital is set at seventy-seven million two hundred seventy-eight thousand three hundred eighty-eight United States dollars (USD 77,278,388.-) represented by two million seven hundred seven thousand and four hundred forty-one (2,707,441) units in registered form with no mention of par value."

There being no further business, the meeting was closed.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed is estimated, without prejudice, at 2,100.- Euros.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

After the present deed having been wholly read and interpreted before the meeting, the members of the Board of the Meeting, all of whom are known to the Notary by their surnames, first names, civil status and residence, have all signed, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars,

Par devant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TEMBEC INDUSTRIES Inc., établie et ayant son siège social à 800 René Lévesque Blvd. West, Suite 1050, Montréal, QC H3B 1X9, agissant en sa qualité d'associé unique de la société TEMBEC LUXEMBOURG S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 300 C route de Thionville, R.C. Luxembourg ? B 100077 constituée suivant acte reçu par devant le notaire prénommé, en date du 19 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 605 du 11 Juin 2004, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2151 du 4 Septembre 2008 ("la Société"),

dûment représentée par Maître Emmanuel REVEILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 mars, qui, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

Le comparant, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il acte les décisions suivantes, lesquelles ont été prises dans le meilleur intérêt de la Société, en conformité avec l'ordre du jour suivant:

- 1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent dix-neuf million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt huit US dollars (USD 119.557.988,-);
- 2) Modification de l'article 5 paragraphe 1 des Statuts pour refléter la réduction de capital;
- 3) Divers

Première résolution

Il est résolu de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent dix-neuf million cinq cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt huit US dollars (USD 119.557.988,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-seize millions huit cent trente-six mille trois cent soixante-seize US dollars (USD 196.836.376,-) représenté par deux millions sept cent sept mille quatre cent quarante et une (2.707.441) parts sociales sans désignation de valeur nominale au montant de soixante dix-sept millions deux cent soixante dix-huit mille trois cent quatre-vingt-huit US dollars (USD 77.278.388,-) représenté par deux millions sept cent sept mille quatre cent quarante et une (2.707.441) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Il est résolu de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts afin de refléter la réduction de capital ci-dessus décrite.

L'article 5 paragraphe 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante dix-sept millions deux cent soixante dix-huit mille trois cent quatre-vingt huit US dollars (USD 77.278.388,-) représenté par deux millions sept cent sept mille quatre cent quarante et une (2.707.441) parts sociales nominatives sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais, Evaluation

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à 2.100,- Euros.

Dont Acte, en foi de quoi, le présent document a été rédigé à Luxembourg à la date donnée en tête.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue connue par le comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. REVEILLAUD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2009. Relation: LAC/2009/12476. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009054802/211/103.

(090063155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Vanel Components S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 100.450.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VANEL COMPONENTS S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 26 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 24 juin 2004, numéro 646 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 19 janvier 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 430 du 22 mars 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Kamilla LADKA, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires en date du 13 mars 2009.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 3.100 (trois mille cent) actions représentant l'intégralité du capital social, 2.635 (deux mille six cent trente-cinq) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Pierre VANEL, demeurant à F-69450 Saint Cyr au Mont d'Or, 2A, chemin des Charbottes, né à Lyon (France), le 17 janvier 1957.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. LADKA, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2009. Relation: LAC/2009/12929. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009055275/242/59.

(090064012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.407.

In the year two thousand and nine, on the second of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master L.P., a limited partnership, incorporated and organized under the Laws of the United Kingdom, and registered with the registrar of companies for England and Wales under number LP 11494, represented by its General Partner TS European VI (GP), L.L.C., a limited liability company with its principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America,

here represented by Ms Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 30th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 110.407, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary, on August 23rd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 23rd, 2005, number 1445, and which bylaws have been lastly amended by an extraordinary general meeting of shareholders held in front of the undersigned notary on December 20th, 2006 and published in the Memorial C, Recueil des sociétés et associations number 348 dated of March 10th, 2007.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (1st paragraph).** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six hundred Euro (€ 600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master L.P., un limited partnership de droit britannique, et immatriculé au Registrar of Companies for England and Wales, sous le numéro LP 11494, représenté par son General Partner TS European VI (GP), L.L.C., une limited liability company, constituée selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son activité principale au 45 Rockefeller Plaza, NY 10111, New York, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mai 2008. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Holdings S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 110.407, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 23 décembre 2005, numéro 1445, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié tenu devant le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 mars 2007, numéro 348.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} paragraphe).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg"

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents Euro (€ 600,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par sesn nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 avril 2009. Relation: LAC/2009/13792. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009054809/211/87.

(090063293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Remora Luxco I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 316.056,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.609.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of March,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Remora Luxco I, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 144.609.

There appeared:

FR-Remora Holdco, L.P., a Bermuda limited partnership duly organized and validly existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Codan Services, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda and registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 42723, the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mr Régis Galiotto residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 217,388 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 98,668 so as to raise it from its current amount of EUR 217,388 to EUR 316,056 by the creation and the issuance of 98,668 new shares with a nominal value of EUR 1 each;

2) Subscription, intervention and payment of the 98,668 new shares with a nominal value of EUR 1 each, by a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;

3) Amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 98,668 (ninety-eight thousand six hundred and sixty-eight euro) so as to raise it from its current amount of EUR 217,388 to EUR 316,056 by the issuance of 98,668 new shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "New Shares").

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares be subscribed by the Sole Shareholder by way of the contribution of a receivable of an amount of EUR 98,668 it holds against the Company (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, here represented by Mr Régis Galiotto by virtue of a power of attorney, through its proxy holder declared, to the extent necessary, to fully subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of EUR 98,668 by subscribing to the New Shares to be issued to the Sole Shareholder in consideration for the Contribution.

Consequently, all the New Shares have been fully paid up through the Contribution.

Evaluation

The global value of the Contribution is of EUR 98,668 (ninety-eight thousand six hundred and sixty-eight euro).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. and FR-Remora Holdco, L.P. acting as managers of the Company, each of them being here represented by Mr. Régis Galiotto by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the Contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effectiveness of the Contribution, and confirmed the validity of the subscription.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 316,056.- (three hundred sixteen thousand and fifty-six euros) divided into 316,056 (three hundred sixteen thousand and fifty-six) shares with a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le onze mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise Remora Luxco I S.à r.l., ayant son siège social au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 144.609 (la "Société").

A comparu:

FR-Remora Holdco, L.P., une société de droit des Bermudes, ayant son siège social à Codan Services, Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, les Bermudes, immatriculée auprès du "Bermuda Registrar of Companies" sous le numéro 42723, associé unique de la Société (l'"Associé Unique");

ici représentée par M. Régis Galiotto demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 217.388 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 98.668 EUR pour le porter de son montant actuel de 217.388 EUR à 316.056 EUR par la création et l'émission de 98.668 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

2. Souscription, intervention du souscripteur et émission de 98.668 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, au moyen d'un apport en nature par l'associé unique de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 98.668 EUR (quatre-vingt dix huit mille six cent soixante huit euro) pour le porter de son montant actuel de 217.388 EUR à 316.056 EUR (trois cent seize mille cinquante six euro) par la création et l'émission de 316.056 (trois cent seize mille cinquante six) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales soient souscrites par l'Associé Unique au moyen de l'apport d'une créance de 98.668 EUR qu'il détient à l'encontre de la Société (l'"Apport").

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par M. Régis Galiotto en vertu d'une procuration, a déclaré, pour autant que de besoin, pleinement souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 98.668 EUR en souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales, devant être émises à l'Associé Unique en contre partie de l'Apport.

Par conséquent, toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Apport.

Evaluation

La valeur totale de l'Apport est de 98.668 EUR (quatre-vingt-dix-huit mille six cent soixante huit euro).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenues:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et FR-Remora Holdco, L.P. agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée comme gérants de la Société en raison de l'Apport décrit ci-dessus, chacun d'eux a accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation, le caractère effectif de l'Apport et a confirmé la validité de la souscription.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 316.056 EUR (trois cent seize mille cinquante six euros), divisé en 316.056 (trois cent seize mille cinquante six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille cinq cents EUR (1.500,- Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 mars 2009. Relation: LAC/2009/9845. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009054800/211/164.

(090063190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Erelid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.129.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2009

Dépôt rectificatif suite à l'enregistrement incorrect du 16/04/2009, numéro LSO DD/04661.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme les décisions du Conseil d'Administration du 19 avril 2007 et du 25 juillet 2008 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Claudine BOULAIN et Monsieur Giovanni VITTORE en remplacement des administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Claudine BOULAIN et M. Giovanni VITTORE, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Extrait sincère et conforme

ERELID S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009055041/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04661. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Albany Molecular Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.207.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55035 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009054826/211/12.

(090063168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Immobilière Building S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 36.484.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009054954/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Fiduciaire des Classes Moyennes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 67.525.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 24 novembre 2008

Acceptation de la démission de Madame Teusch-Thomes Jeanne, demeurant à 180, rue des Romains, L-8041 Strassen de son mandat d'administrateur.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

M. Marc MAYER, demeurant à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-délégué.

M. Jean WEISGERBER, demeurant à 378, route de Thionville, L-5884 Hesperange et M. Marc LIESCH, demeurant à 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Administrateurs.

M. Jean RIES, demeurant à 6, Wenkelhiel, L-5680 Dalheim, Commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 06 mai 2009.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2009055737/18.

(090065236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Skama Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 122.247.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009054958/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Plastiflex Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 38.182.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054961/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00253. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

QS Italy SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 106.582.

In the year two thousand nine, on the ninth day in the month of April.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr Pascal ETIENNE, employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity of representative of the Corporation of "QS Italy SICAR S.A." (the "Company"), a société d'investissement en capital à risque having its registered office in L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, registered at the Registre de Commerce under the name RCS Luxembourg B 106 582, incorporated by deed of the undersigned notary on 28th December 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 674 of 8th July 2005, which articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary

on 20th December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 322 of 7th February 2008,

by virtue of the authority conferred on her by a resolution adopted by the Board of Directors of the Company on April 7, 2007 which resolution, signed *ne varietur* by representative and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

Said appearing party, acting in her said capacity, requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The issued capital of the Company is set at nine million one hundred thirty seven thousand six hundred ninety euro (EUR 9,137,690.-) divided into nine hundred thirteen thousand seven hundred sixty nine (913,769) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share.

II. That pursuant to article FIVE (5) of the Company's articles of association, the authorized capital of the Company has been fixed to thirty million euro (EUR 30,000,000.-) divided into three million (3,000,000) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share and that pursuant to the same Article FIVE (5), the Board of Directors of the Company has been authorized to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Directors of the Company, in its meetings of April 7, 2009 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article FIVE (5) of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of four million ninety-six thousand two hundred euro (EUR 4,096,200.-) from nine million one hundred thirty-seven thousand six hundred ninety euro (EUR 9,137,690.-) to thirteen million two hundred thirty-three thousand eight hundred and ninety euro (EUR 13,233,890.-) by the issuance of four hundred nine thousand six hundred twenty (409,620) new shares with a ten euro (EUR 10.-) nominal value, no preferential right being reserved for existing shareholders.

IV. That all these share have been entirely subscribed and fully paid up, together with a share premium of seven euros and sixteen cents (EUR 7,16) by a contribution in cash, so that the total amount of four million ninety-six thousand two hundred and seven euros and sixteen cents (EUR 4,096,207,16) whereof the amount of four million ninety-six thousand two hundred euros (EUR 4,096,200.-) is allocated to the subscribed share capital of the Company and seven Euro and sixteen cents (EUR 7,16) are allocated to the share premium. The proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

V. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. Capital - Shares (paragraph one). "The subscribed share capital is set at thirteen million two hundred thirty-three thousand eight hundred and ninety euros (EUR 13,233,890.-) divided into one million three hundred twenty-three thousand three hundred and ninety-eight (1,323,389) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) per share."

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand two hundred euros.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by a English translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Pascal ETIENNE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentante de "QS Italy SICAR S.A." (la "Société"), une société anonyme d'investissement en capital à risque, ayant son siège social à Luxembourg, 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B 106 582, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 mars 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 67 en date du 8 juillet 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 322 du 7 février 2008,

en vertu d'une procuration lui conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la société en date du 7 avril 2009, un exemplaire de ladite résolution, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la société s'élève actuellement à neuf millions cent trente-sept mille six cent quatre-vingt-dix Euros (EUR 9.137.690,-) divisé en neuf cent treize mille sept cent soixante-neuf (913,769) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) par action.

II. En vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à trente millions d'Euros (EUR 30.000.000,-) divisé en trois millions (3.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) et qu'en vertu de même Article CINQ (5), le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil d'Administration de la Société, par sa décision du 7 avril 2009 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article CINQ (5) des statuts de la Société a décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de quatre millions quatre-vingt-seize mille deux cents euros (EUR 4.096.200,-) pour le porter de son montant actuel de neuf millions cent trente-sept mille six cent quatre-vingt dix Euros (EUR 9.137.690,-) à treize millions deux cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 13.233.890,-) par l'émission de quatre cent neuf mille six cent vingt (409.620) actions nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action, sans réserver de droit de préférence aux actionnaires existants.

IV. Que toutes les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission de sept euros et seize cents (EUR 7,16) par un apport en numéraire pour un montant total de quatre millions quatre-vingt-seize mille deux cent sept euros et seize cents (EUR 4.096.207,16) duquel un montant de quatre millions quatre-vingt-seize mille deux cents euros (EUR 4.096.200,-) est alloué au capital social souscrit de la Société et le montant de sept euros et seize cents (EUR 7,16) est alloué au poste prime d'émission. La preuve de ces versements en numéraire a été rapportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivant:

Art. 5. Capital - Actions (1^{er} alinéa). "Le Capital Social de la Société est fixé à treize millions deux cent trente-trois mille huit cent quatre-vingt-dix euros (EUR 13.233.890,-) divisé en un million trois cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-neuf (1.323.389) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) par action."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de trois mille deux cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une traduction anglaise; à la requête du même comparant et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. ETIENNE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 avril 2009. Relation: EAC/2009/4316. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009055271/239/115.

(090064554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Neutral Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.351.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of NEUTRAL SICAV (hereafter referred to as the "Company"), a Société d'investissement à capital variable, having its registered office in 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

(R.C.S. Luxembourg B 94.351), incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch (Luxembourg) on 1st July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 25th July 2003, number 782. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of Maître Henri Hellinckx on 5th March 2004, published in the Mémorial of 13th April 2004, number 393, and by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 28th May 2004, published in the Mémorial of 2nd July 2004, number 677.

The meeting was opened at 4.30 p.m. under the chairmanship of Mr Massimo Alborino, manager, residing professionally in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Federica Ghirlandini, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Sergio Vandi, manager, residing professionally in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. All the Company's shareholders are registered shareholders and the Extraordinary General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all the registered shareholders on April 7, 2009.

II. It appears from the attendance list that, out of 519,285.31 shares in circulation, 352,840.66 shares are represented at the meeting.

III. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

IV. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

V. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to allow the creation of classes of shares;

2. Update of the Articles of Incorporation so as to reflect the modification of Article 5.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In order to authorise the creation of classes of shares, the meeting decided to amend Article 5 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

Art. 5. Share Capital - Classes / Categories of Shares. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. the equivalent of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-). The initial capital is sixty-seven thousand Euro (EUR 67,000.-) divided into six hundred and seventy (670) shares of no par value. The minimum capital of the Company must be achieved within six months after the date on which the Company has been authorised as an undertaking for collective investment under the Law.

The Board of Directors may establish a portfolio of assets constituting a sub-fund within the meaning of Article 133 of the Law, and the proceeds of the issuance of each Sub-Fund shall be invested in transferable securities of any kind and other assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the Sub-Fund established in respect of the relevant Sub-Fund, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may further, within the meaning of Article 133 of the Law, decide to create within each sub-fund one or more classes of Shares whose assets will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned but may differ, inter alia, in respect of specific sales and redemption charge structure, management charge structure, distribution policy, hedging policy or any other features as the Board of Directors shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund.

In accordance with the above the Board may decide to issue within the same class of Shares or Sub-Fund two categories where one category is represented by capitalization Shares ("Capitalization Shares") and the second category is represented by distribution Shares ("Distribution Shares"). The Board may decide if and from what date shares of any such categories shall be offered for sale, those shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class/category of shares shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the classes/categories of shares.

Second resolution

The Articles of Incorporation shall be completed so as to reflect that the provisions applicable to "category" or "categories" are also applicable to "class", respectively "classes".

A copy of the completed Articles of Incorporation will remain attached to the present deed.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

The documents having been read to the meeting, the members of the bureau of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with Us, the Notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la version française de ce qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de NEUTRAL SICAV (la "Société"), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B. 94.351), constituée suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch (Luxembourg) en date du 1^{er} juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 25 juillet 2003, no 782.

Les statuts ont été amendés par acte de Maître Henri Hellinckx en date du 5 mars 2004, publié au Mémorial le 13 avril 2004, no 393, et par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 28 mai 2004, publié au Mémorial le 2 juillet 2004, no 677.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Monsieur Massimo Alborino, directeur, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Federica Ghirlandini, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Sergio Vandi, directeur, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que tous les actionnaires de la Société sont des actionnaires nominatifs et que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été dûment convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés à tous les actionnaires nominatifs par lettre recommandée en date 7 avril 2009.

II. Qu'il appert de la dite liste de présence que sur les 519.285,31 actions en circulation, 352.840,66 actions sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

III. Qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement se tenir et statuer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés, leurs mandataires, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui, après avoir été dûment signée par les actionnaires présents, leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire, demeurera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'Article 5 des Statuts de la Société de manière à autoriser la création de classes d'actions;
2. Mise à jour des Statuts de façon à refléter la modification de l'Article 5.

Ces faits ayant été approuvés par l'Assemblée, celle-ci a pris à l'unanimité des voix présentes ou représentées les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de permettre la création de classes d'actions, l'Assemblée a décidé de modifier l'Article 5 des Statuts de la manière suivante:

Art. 5. Capital social - Classes/Catégories d'actions. Le capital de la Société est représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'Article 11 des présents Statuts. Le capital minimum est celui prévu par la loi, soit actuellement l'équivalent d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1,250,000,-). Le capital initial est de soixante-sept mille Euros (EUR 67.000,-) représenté par six cent soixante-dix (670) actions sans mention de valeur. Le capital minimum de la Société doit être atteint dans les six mois de la date d'agrément de la Société en tant qu'organisme de placement collectif de droit luxembourgeois.

Le conseil d'administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment au sens de l'Article 133 de la Loi, et le produit de toute émission d'actions relevant d'un compartiment devra être investi en valeurs mobilières de toute nature et autres avoirs autorisés par la Loi suivant la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration

pour le compartiment concerné compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration peut, au sens de l'Article 133 de la Loi, décider de créer dans chaque compartiment une ou plusieurs classes d'actions dont les actifs seront communément investis en fonction de la politique d'investissement spécifique au compartiment concerné, mais qui pourront différer, notamment, relativement à leur structure de frais concernant les ventes et rachats, leur structure de frais de gestion, leur politique de distribution, leur politique de couverture ou toute autre caractéristique telle que déterminée au fur et à mesure par le conseil d'administration pour chaque compartiment.

Conformément à ce qui est décrit ci-dessus, le conseil d'administration peut décider d'émettre dans une même classe d'actions ou dans un même compartiment deux catégories d'actions, la première étant représentée par des actions de capitalisation ("Actions de Capitalisation") et la deuxième par des actions de distribution ("Action de Distribution"). Le conseil d'administration peut décider si des actions de l'une ou de l'autre des catégories seront offertes pour la vente, et à partir de quelle date, ces actions étant émises dans les termes et conditions définis par le conseil d'administration.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque classe/catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les classes/catégories d'actions.

Seconde résolution

Les Statuts seront complétés de sorte à refléter que les dispositions applicables à une "catégorie" ou des "catégories" sont également applicables à une "classe", respectivement des "classes".

Une copie des statuts complétés restera annexé aux présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire, qui parle et comprend l'anglais, affirme, à la demande des comparants, que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise doit prévaloir.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé la volonté de signer.

Signé: M. ALBORINO, F. GHIRLANDINI, S. VANDI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2009. Relation: LAC/2009/15960. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009055273/242/154.

(090063955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

ILP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.004.

In the year two thousand nine, on the tenth of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ILP III S. à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 127.004), incorporated by a deed of the undersigned notary on April 13, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1149 of June 13, 2007. The articles of Incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on June 12, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1815 of July 23, 2008.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Christel DETREMBLEUR, employee, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Aurore SIOEN, employee, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Adrien COULOMBEL, employee, with professional address at 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

- Modification of the accounting year which shall begin on 13 April of each year and shall terminate on 12 April of the next year. Termination of the accounting year began on 1 January 2009 exceptionally on 12 April 2009.

- Modification of the article 10.1 of the Company's Articles of Association

- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The shareholders present or represented declare that they consider themselves as having been duly convened to this extraordinary general meeting of shareholders and that they have been duly informed on the agenda before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the accounting year of the Company which forthwith shall begin on 13 April of each year and shall end on 12 April the following year.

The general meeting of shareholders at the same time acknowledges, that the current financial year which began on January 1, 2009 will end on April 12, 2009.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to change article 10.1 of the articles of incorporation as follows:

" Art. 10. Fiscal year - Annual accounts.

10.1 Fiscal year. The Company's fiscal year starts on the 13th of April of each year and ends on the 12th of April the following year."

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "ILP III S. à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 127.004), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1149 du 13 juin 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1815 du 23 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christel DETREMBLEUR, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Aurore SIOEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adrien COULOMBEL, employé privé, avec adresse professionnelle au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Modification de l'année sociale qui débutera désormais le treize avril et se terminera le 12 avril de l'année suivante.

Disposition transitoire pour l'année fiscale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2009 et qui se terminera le 12 avril 2009.

- Modification de l'article 10.1 des statuts de la société.

- Divers.

II) Il a été établie une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social actions sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer l'année sociale de la Société afin qu'à l'avenir l'année sociale commence le treize avril de chaque année et finit le douze avril de l'année suivante.

L'assemblée générale des actionnaires constate en même temps, que l'année sociale en cours qui a débuté le 1^{er} janvier 2009 se terminera le 12 avril 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 10.1 des statuts comme suit:

" Art. 10. Exercice social - Comptes annuels.

10.1. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 13 avril de chaque année et se termine le 12 avril de l'année suivante."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, A. SIOEN, A. COULOMBEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 avril 2009. Relation: EAC/2009/4398. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009055272/239/110.

(090064569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

**OIRP Investment 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KIZ 4 Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.630.

In the year two thousand nine, on the tenth day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.883 (the "Shareholder"),

here represented by Me Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 27, 2009;

said proxy, signed "ne varietur" by the Shareholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of "KIZ 4 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,

having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated following a deed of the undersigned notary, on 2 July 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1805 on 25 August 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.630 and whose articles of association have never been amended since its incorporation (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the Company's name into "OIRP Investment 9 S.à r.l.".

2 To amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda.

has requested the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the Company's name into "OIRP Investment 9 S.à r.l.".

Second resolution

The Shareholder resolves to amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

"The Company will exist under the name of "OIRP Investment 9 S.à r.l."."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.883 ("Associé"),

représentée aux fins des présentes par Me Laurent SCHUMMER, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mars 2009;

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de l'Associé et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "KIZ 4 Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire soussigné, le 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1805, le 24 août 2007 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.630 et dont les statuts n'ont encore jamais été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination de la Société en "OIRP Investment 9 S.à r.l.".

2 Modification de l'article 1, deuxième alinéa, des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à adopter au point 1 de l'ordre du jour.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de modifier la dénomination de la Société en "OIRP Investment 9 S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 1, deuxième alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"La Société adopte la dénomination de "OIRP Investment 9 S.à r.l."."

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 avril 2009. Relation: EAC/2009/4401. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009055278/239/89.

(090064616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

**OIRP Investment 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KIZ 3 Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.631.

In the year two thousand nine, on the tenth day of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.883 (the "Shareholder"),

here represented by Me Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 27, 2009;

said proxy, signed "ne varietur" by the Shareholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of "KIZ 3 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated following a deed of the undersigned notary, on 2 July 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1798 on 24 August 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.631 and whose articles of association have never been amended since its incorporation (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the Company's name into "OIRP Investment 8 S.à r.l.".

2 To amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda.

has requested the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the Company's name into "OIRP Investment 8 S.à r.l.".

Second resolution

The Shareholder resolves to amend the second paragraph of article 1 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

"The Company will exist under the name of "OIRP Investment 8 S.à r.l."."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

"ORION INCOME MASTER LUXEMBOURG S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.883 (l'"Associé"),

représentée aux fins des présentes par Me Laurent SCHUMMER, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mars 2009;

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de l'Associé et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de "KIZ 3 Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte du notaire soussigné, le 2 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1798, le 24 août 2007 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.631 et dont les statuts n'ont encore jamais été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination de la Société en "OIRP Investment 8 S.à r.l.".

2 Modification de l'article 1, deuxième alinéa, des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à adopter au point 1 de l'ordre du jour.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de modifier la dénomination de la Société en "OIRP Investment 8 S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 1, deuxième alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"La Société adopte la dénomination de "OIRP Investment 8 S.à r.l."."

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 avril 2009. Relation: EAC/2009/4400. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 avril 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009055279/239/89.

(090063937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Corinto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 100.055.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORINTO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009056238/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05609. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Contrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 103.759.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf avril.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CONTRADE S.A.", ayant son siège social à 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 27 du 11 janvier 2005, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 103.759.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, préqualifié, en date du 2 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 188 du 2 mars 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55,57, rue de Merl.

Le président désigne comme secrétaire Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55,57, rue de Merl,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100 (cent) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 70.000.000,00 (septante millions d'Euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,00 (trente et un mille Euros) à EUR 70.031.000,00 (septante millions trente et un mille Euros) sans émission d'actions nouvelles.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 70.000.000,- (soixante-dix millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 70.031.000,- (soixante-dix millions trente et un mille euros), sans création ni émission d'actions nouvelles, à libérer au quart en espèces par l'actionnaire unique existant.

Le montant de dix-sept millions cinq cent mille euros (EUR 17.500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-dix millions trente et un mille euros (EUR 70.031.000.-), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 6.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Bracke, M. Sensi-Bergami, M.-R. Bernard, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2009. Relation: EAC/2009/4993. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009055287/272/62.

(090064047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

MCM Import-Export Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3432 Dudelange, 22, rue Dr Orphée Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 63.791.

L'an deux mille neuf, le premier avril.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Marie-Christine MARIANI, commerçante, demeurant à L-3432 Dudelange, 22, rue Dr Orphée Bernard, ici représentée par Monsieur Jean-Philippe MERSY, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "MCM IMPORT-EXPORT Sàrl", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3432 Dudelange, 22, rue Dr Orphée Bernard, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63791, a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 451 du 20 juin 1998,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 956 du 25 septembre 2004.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de six cent soixante-quinze mille euros (675.000, -EUR) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), par l'émission et la création de cinq mille quatre cents (5.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

Souscription et Libération

Les cinq mille quatre cents (5.400) nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associée Unique et libérées par la souscriptrice moyennant:

- versement en numéraire à hauteur de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné, et

- incorporation au capital social de réserves libres à concurrence de cent soixante-quinze mille euros (175.000,- EUR); la preuve de l'existence de ces réserves libres a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables et par une certification délivrée et signée par Madame Marie-Christine MARIANI, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérante.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR), divisé en six mille (6.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, détenues par l'associée unique Madame Marie-Christine MARIANI, commerçante, demeurant à L-3432 Dudelange, 22, rue Dr Orphée Bernard."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille huit cents euros et la comparante, en tant qu'Associé Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MERSY; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 2008. Relation GRE/2009/1377. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 24 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009055286/231/58.

(090064009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Eucon Handelsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 99.079.

Im Jahre zweitausendneun, den zweiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENEN:

Die Aktiengesellschaft "EUCON FINANZ HOLDING S.A.", mit Sitz in L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 80868,

rechtmäßig vertreten durch zwei ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich:

- Herr Giulio GABRIELE, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in D-75397 Simmozheim, Ostelsheimstrasse 14 (Bundesrepublik Deutschland), und

- Herr Maxim STREBILSKI, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in D-65824 Schwalbach, Berlinerstrasse 107 (Bundesrepublik Deutschland), hier vertreten durch Herrn Giulio GABRIELE, vorgenannt, auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift, welche Vollmacht vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar erklärt die Alleingeschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUCON HANDELSGESELLSCHAFT S.à r.l." (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter 99079, zu sein.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. Januar 2004, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 357 vom 31. März 2004,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 28. Mai 2004, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 846 vom 18. August 2004.

Welche erschienene Partei, in ihrer vorgenannten Eigenschaft, den amtierenden Notar ersucht, folgende von ihr gefassten Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Alleingeschafterin stellt fest, dass auf Grund einer, von der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches angenommenen und von der Alleingeschafterin genehmigten, privatschriftlichen Geschäftsanteilsabtretung vom 9. März 2009, Frau Christina WEBER, Kauffrau, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 24. Juli 1941, wohnhaft in D-54329 Konz, 34, Brunostrasse, ihr Geschäftsanteil an die "EUCON FINANZ HOLDING S.A.", vorgenannt, abgetreten hat.

Die Anteilseignerin trat somit vom Tage der Geschäftsanteilsübertragung sofort in den Besitz und Genuss des ihr übertragenen Anteils und hat ab dem vorgenannten Zeitpunkt die Rechte und Pflichten der vorherigen Eignerin angenommen.

Zweiter Beschluss

Nach dieser hiervor festgestellten Abtretung von Geschäftsanteilen wird Artikel 6 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend-vierhundert Euro (12.400,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertvierundzwanzig Euro (124,- EUR), welche Anteile voll eingezahlt sind."

Dritter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt den Gesellschaftssitz von Grevenmacher nach L-5553 Remich, 10, Quai de la Moselle, zu verlegen und dementsprechend dem ersten Satz von Artikel 5 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich, (Großherzogtum Luxemburg)."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, dem Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: GABRIELE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2009. Relation GRE/2009/1595. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Junglinster, den 4. Mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009055346/231/60.

(090064518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

**Cobelfret I S.A., Société Anonyme,
(anc. Novolux S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 68.422.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf avril.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NOVOLUX S.A." avec siège social à L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 1999, publié au Mémorial C numéro 307 du 3 mai 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68 422.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 636 du 24 avril 2002.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membre du bureau que les CENT ET UNE (101) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE TROIS CENT DIX EUROS (31.310.-EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signées par les membres du bureau resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société en "COBELFRETI S.A.".

2. Modification afférente de l'article 1 des statuts.

3. Modification de l'article 2 par ajout au 1^{er} alinéa: "le siège social est établi à Luxembourg. Le Conseil d'Administration est compétent pour fixer l'adresse exacte du siège social à l'intérieur de la commune du siège. Le Conseil d'Administration peut établir des sièges administratifs secondaires, succursales et agences au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger."

4. Modification de l'article 12 des statuts pour qu'il ait la teneur suivante:

"L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année."

5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "COBELFRET I S.A." et en conséquence d'adapter l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COBELFRET I S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la société par ajout au 1^{er} alinéa, de sorte que le 1^{er} alinéa aura la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg. Le Conseil d'Administration est compétent pour fixer l'adresse exacte du siège social à l'intérieur de la commune du siège. Le Conseil d'Administration peut établir des sièges administratifs secondaires, succursales et agences au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger."

Le 2^{ème} alinéa de l'article 2 des statuts reste inchangé.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année."

L'assemblée fait remarquer que l'exercice en cours ayant commencé le premier mars 2009, se terminera le 31 décembre 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert à L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F.Bracke, M.Sensi-Bergami, M.-R.Bernard, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 avril 2009. Relation: EAC/2009/4996. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009055351/272/73.

(090064029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

BPVN Strategic Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.331.

Le Bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'affectation du résultat, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

Pour BPVN STRATEGIC INVESTMENT FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009056278/34/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00388. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Jiveach S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Jiveach).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 23.608.

L'an deux mille neuf, le quatre mai,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding JIVEACH, avec siège social à Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 23 608, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 décembre 1985, publié au Mémorial C, numéro 22 du 28 janvier 1986. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mai 2008, publié au Mémorial C, numéro 1506 du 18 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques VAN HAVER, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Jeanne DE GIETER, sans état, demeurant à Bruxelles.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Jeanne BASTOS, employée privée, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour.

2) Changement du libellé de l'objet social (article 4 des statuts) pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif l'investissement en valeurs mobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 05 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

3) Modification de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de JIVEACH S.A. SPF".

4) Annulation de 1.320 actions propres détenues par la société.

5) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

6) Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les seize mille trois cent vingt (16.320) actions nominatives, dont mille trois cent vingt (1.320) actions rachetées par la société, représentatives de l'intégralité du capital social de neuf cent cinquante mille euros (950.000.-€) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité, étant entendu que les actions propres n'ont pas pris part au vote.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'investissement en valeurs mobilières, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 05 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de JIVEACH S.A. SPF."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler mille trois cent vingt (1.320) actions propres rachetées par la société moyennant des réserves libres.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à neuf cent cinquante mille euros (950.000,- €) représenté par quinze mille (15.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Van Haver, J. De Gieter, M.-J. Bastos, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 mai 2009. Relation: LAC/2009/16970. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009055359/212/94.

(090064434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pirelli Finance (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009056234/14.

(090065184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Eurotex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 145.955.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-sept avril.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Wahid CHOWDHURY, indépendant, né à Comilla (Bangladesh) le 27 avril 1958, demeurant à L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender;

2.- Monsieur Rafiqul ISLAM, commerçant, né à Tangail (Bangladesh) le 2 février 1966, demeurant à L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender,

ici représenté par Monsieur Wahid CHOWDHURY, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 21 mars 2009.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "EUROTEX S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet la vente de machines de textiles et de vêtements ainsi que l'exploitation d'un magasin de vêtements.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Wahid CHOWDHURY, indépendant, né à Comilla (Bangladesh) le 27 avril 1958, demeurant à L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender, quarante parts sociales	40
2.- par Monsieur Rafiqul ISLAM, commerçant, né à Tangail (Bangladesh) le 2 février 1966, demeurant à L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender, soixante parts sociales	60
Total: cent parts sociales	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1229 Luxembourg, 2, rue Bender.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Rafiqul ISLAM, préqualifié.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Wahid CHOWDHURY, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wahid CHOWDHURY, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2009. Relation: LAC/2009/16396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 mai 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009055395/222/87.

(090064316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Karisma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8508 Redange, 23, rue de la Gendarmerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.952.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend neun, den zwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Ist erschienen:

Dame Doris KWIATKOWSKI, Optikermeisterin, geboren am 26. August 1969 in Neuerburg, Deutschland, (matr. 1969 08 26 065), wohnhaft in L-8508 Redange, 23, rue de la Gendarmerie,

welche Erschienenene den instrumentierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "KARISMA SARL".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Redange. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form an anderen in- und ausländischen Unternehmen sowie die Verwaltung un Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder sonst wie und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie veräußern.

Sie hat ebenfalls zum Zweck die Anschaffung von Erfinderpapenten, sowie die Verwertung dieser Patente und anderer Rechte welche mit diesen verbunden sind.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Unternehmen, an welchen sie sich beteiligt, alle Mitarbeit, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft wird nicht unmittelbar aktiv erwerbstätig sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Sie wird alle Maßnahmen treffen um ihre Rechte zu wahren, und kann irgendwelche Handlungen tätigen, welche mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden oder ihm nützlich sind.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Gesellschaftsjahr beginnt jedoch erst am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt FUNFUNDZWANZIGTAUSEND (25.000,- €) EUROS, aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je zweihundertfünfzig (250,- €) EUROS.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von FUNFUNDZWANZIGTAUSEND (25.000,- €) EUROS zur Verfügung steht, was die Gesellschafterin anerkennt.

Art. 7. Das Kapital kann zu jeder Zeit erhöht oder ermässigt werden zu den Bedingungen welche im Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Jeder Anteil hat Anrecht auf einen proportionellen Anteil am Gesellschaftskapital und an den Erträgen.

Art. 8. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Art. 10. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn und Verlustrechnung aufgestellt.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und der gesetzlichen Reserve wie folgt aufgeteilt:

- 5% für den gesetzlichen Reservefonds, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen bis dieser Fonds 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

- der Rest steht zur freien Verfügung des oder der Gesellschafter(s).

Wenn eine Auszahlung erfolgt, so wird der Gewinnsaldo gemäss den Anteilen des oder der Gesellschafter(s) verteilt.

Art. 11. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt. Dieselben sind nicht berechtigt die Guthaben der Gesellschaft zu blockieren. Um ihre rechte wahrzuhaben müssen sie sich an die Angaben der letzten Bilanz halten.

Art. 12. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und dessen Abänderungen.

Zeichnung

Die Gesellschafterin erklärt dass sie alle hundert Anteile zu je zweihundertfünfzig (250,- €) EUROS Nominalwert übernimmt.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von 1.000 EUROS.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann hat die Gesellschafterin eine außerordentliche Generalversammlung einberufen und hat laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-8508 Redange, 23, rue de la Gendarmerie.
- b) Frau Doris KWIATKOWSKI, vorgeannt, wird auf unbestimmte Dauer zur Geschäftsführerin ernannt.
- c) Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig verpflichtet.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. KWIATKOWSKI, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2009. DIE/2009/4126. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT.

Ettelbrück, den 30. April 2009.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2009055725/4917/82.

(090064311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Amtrust Captive Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

—
Extrait de l'acte de vente daté du 19 janvier 2009

Entre les sociétés:

Imagine Finance sàrl (vendeur)

dont le siège social est 19, rue de Bitbourg I-1273 Luxembourg

et

Amtrust International Limited (acheteur)

dont le siège social est 7, Reid Sreet HM 11 Hamilton (Bermudes)

"

Point 2 Vente et transfert des actions

2.1 Actions

Suivant les termes et conditions fixées dans cet acte, en date du 19 janvier 2009, le vendeur vend et transfère toutes les actions de la société à l'acheteur et l'acheteur achète toutes les actions de la société détenues par le vendeur."

Pour la société
AMTRUST Captive Holdings Limited
AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2009055645/682/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD08151. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090064046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.011.

Constituée par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 31 août 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1808 du 27 Septembre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l.
Un Mandataire
Chrisophe CAHUZAC
Manager

Référence de publication: 2009055907/3521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00319. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090065259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

RCB Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009056188/15.

(090064752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

CCF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 135.231.

In the year two thousand nine, on the seventh day of April.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr Zbigniew GRZAKA, company director, born in Krakow on March 12, 1961, residing at Ul. Majora 9/34 à 31-422 Kraków,

2) Mr Andrzej GRZAKA, company director, born in Krakow on August 3, 1965, residing at UL. Zjazd Gnieznienskiego 5/3 à 31-619 Kraków,

3) Mr Leon GRZAKA, company director, born in Strzyzew on April 8, 1934, residing at Os. Tysiaclecia 35/56 à 31-610 Kraków,

4) Mr Andrzej OSIKA, company director, born in Krakow on December 16, 1971, residing at Ul. Chopina 6/4 à 30-047 Kraków,

all here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23,rue Aldringen,

by virtue of four proxies dated February 17th, 2009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual shareholders of CCF Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 18th, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 330 of February 8th, 2008;

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the corporate capital by an amount of TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (2.500.- EUR) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12.500.- EUR) to FIFTEEN THOUSAND EUROS (15.000.- EUR) without issuance of new shares, by increase of the nominal value of the existing shares, to bring it from its present amount of one hundred and twenty-five euros (125.- EUR) per share to one hundred and fifty euros (150.- EUR) each, by contribution in cash of an amount of TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (2.500.- EUR) together with a share premium of a total amount of nine thousand five hundred euros (9.500.- EUR).

Payment

The increase of capital has been paid up in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participation in the share capital of an total amount of TWELVE THOUSAND EUROS (12.000.- EUR), being TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (2.500.- EUR) for the share capital and NINE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (9.500.- EUR) for the share premium account, proof of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at FIFTEEN THOUSAND EUROS (15.000.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and fifty euros (150.- EUR) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be born by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND ONE HUNDRED EUROS (1,100.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le sept avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Zbigniew Grzaka, administrateur de sociétés, né le 12 mars 1961 à Cracovie, demeurant à Ul. Majora 9/34 à 31-422 Kraków,

2) Monsieur Andrzej Grzaka, administrateur de sociétés, né le 3 août 1965 à Cracovie, demeurant à UL. Zjazd Gnieznienskiego 5/3 à 31-619 Kraków,

3) Monsieur Leon Grzaka, administrateur de sociétés, né le 8 avril 1934 à Strzyzew, demeurant à Os. Tysiaclecia 35/56 à 31-610 Kraków,

4) Monsieur Andrzej Osika, administrateur de sociétés, né le 16 décembre 1971 à Krakow, demeurant à Ul. Chopina 6/4 à 30-047 Kraków,

tous ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu de quatre procurations sous seing privé, datées du 17 février 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls et unique associés de la société à responsabilité limitée CCF Investment S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 330 du 8 février 2008.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) à QUINZE MILLE EUROS (15.000.-EUR) sans émission de parts sociales nouvelles, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes, pour la porter de son montant actuel de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune à cent cinquante euros (150.- EUR) chacune, par versement en espèces d'un montant de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (9.500.- EUR).

Libération

L'augmentation du capital a été intégralement libérée en espèces par les associés actuels de la société au prorata de leur participation actuelle dans la société, d'un montant total de DOUZE MILLE EUROS (12.000.- EUR), faisant DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- EUR) pour le capital social et NEUF MILLE CINQ CENTS EUROS (9.500.- EUR) pour le compte prime d'émission, preuve de ce versement a été rapportée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés déclarent modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EUROS (15.000.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (150.- EUR) chacune, toutes libérées intégralement."

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE CENT EUROS (1.100.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13902. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009056170/220/111.

(090065072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

RZB Hybrid Participation Capital Funding I S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Xavier Borremans

Administrateur

Référence de publication: 2009056212/12.

(090065107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

CVC Ray Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.993.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056224/257/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00828. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

DF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.398.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056226/257/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00826. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Vide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.270.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056228/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00832. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Compagnie Financière d'Investissements Industriels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.119.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056229/9120/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00834. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

ABL Patent Licensing Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.313.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056237/11.

(090065196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Unisport Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 77.694.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNISPORT ENTERPRISES S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009056239/815/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05661. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

ABL S.A., Advanced Biological Laboratories S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 78.240.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056240/11.

(090065199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Bois le Duc Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 140.572.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 24.04.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009056241/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00835. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Pirar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 120.678.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 29.04.2009.

Van Lanschot Management S.A. / Van Lanschot Corporate Services S.A. / Harbour Trust and Management S.A.

Signatures / Signatures / Signatures

Référence de publication: 2009056243/695/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00836. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 725.000.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.841.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056242/11.

(090065206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Venere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.187.

Les comptes annuels au 28 février 2009 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009056254/15.

(090065174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.062.568,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 128.975.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056244/11.

(090065209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Weather Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weather Investments II Sàrl

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009056245/12.

(090064702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Allianz Investments III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 88.960.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056246/11.

(090065215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

YAO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.100.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 120.608.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056247/11.

(090065218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Carl Zeiss Vision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.312.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.643.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 30 septembre 2007 de sa société mère, Carl Zeiss Vision Holding GmbH ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009056252/13.

(090065064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.115.700,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.522.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056248/11.

(090065223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Barclays Structure d'Investissement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Barclays Structure d'Investissement Luxembourg S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009056249/12.

(090064704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Fortis Direct Real Estate III, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fortis Direct Real Estate III

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009056251/12.

(090064707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Marine Investment Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 213.256.207,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.789.

Le bilan et l'annexe au 31/12/2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marine Investment Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009056258/14.

(090064713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Auréthom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.462.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2009.

Référence de publication: 2009056253/11.

(090065067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Sotreca, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 26.396.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOTRECA

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009056257/12.

(090064982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.
